



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070326

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHÉ, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Bordeaux Rugby 2007. Convention de partenariat entre la
Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands
Evènements. Signature. Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En Septembre 2007, Bordeaux accueillera quatre rencontres de la Coupe du monde de rugby.

Pour permettre aux habitants de l'agglomération, aux touristes français et étrangers et aux acteurs économiques de bénéficier pleinement de cet évènement sportif de notoriété mondiale, il convient que cette période soit à la fois un grand moment de festivité et une formidable vitrine promotionnelle pour la ville, l'agglomération et la région.

Une manifestation « Bordeaux Rugby 2007 » sera organisée par Bordeaux Grands Evènements du 7 au 30 septembre 2007, Quai des Chartrons, dont l'objectif principal est de permettre au grand public de partager avec le plus grand nombre les temps forts des matchs retransmis sur un écran géant et d'offrir aux entreprises locales la possibilité de s'associer à l'évènement.

Un document de présentation synthétique est annexé au présent rapport ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 280 000 €

La participation financière de la Ville s'élèvera à 230 000 euros sachant que cette contribution a pour finalité de garantir la mise en oeuvre du dispositif "Grand Ecran". Les parties village "Rugby Passion" et "Hospitalité" ne seront réalisées que si elles trouvent un équilibre budgétaire lié aux soutiens des autres partenaires publics et privés (officiels et locaux).

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 230 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE MM. CAZABONNE, BRON, PONS, DELAUX, MME NABET.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

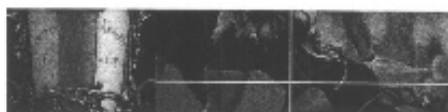
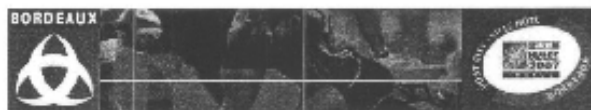
P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN
1^{er} Adjoint au Maire**



World Rugby

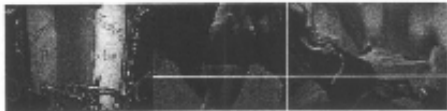
La Coupe du Monde de Rugby 2007 en chiffres à Bordeaux



La 6^e Coupe du Monde de Rugby

- Troisième événement sportif mondial derrière la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques d'été.
- Près de 2,4 millions de spectateurs attendus dans les stades.
- 48 matchs : du 7 septembre au 20 octobre 2007.
- 20 équipes en compétition.
- 12 villes hôtes, 12 stades.
- Plus de 350 000 visiteurs étrangers attendus.





Quelques Chiffres

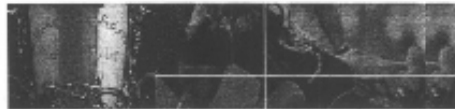
Capacité d'accueil du stade Chaban Delmas : 34 462 places

107 000 places ont été vendues pour les matchs à Bordeaux

Un taux de remplissage moyen du stade de 82% par match

58 % des ventes de billets pour les matchs se déroulant à Bordeaux proviennent d'Aquitaine

80% des ventes pour les matchs se déroulant à Bordeaux proviennent de France ; seulement 20% de l'étranger.

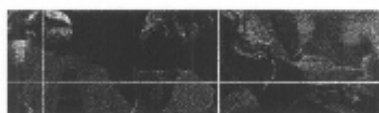


Les matchs joués à Bordeaux

Le 9 septembre 2007 à 20 h	Irlande - Namibie
Le 15 septembre 2007 à 21 h	Irlande - Georgie
Le 25 septembre 2007 à 18 h	Canada - Japon
Le 29 septembre 2007 à 15 h	Australie - Canada

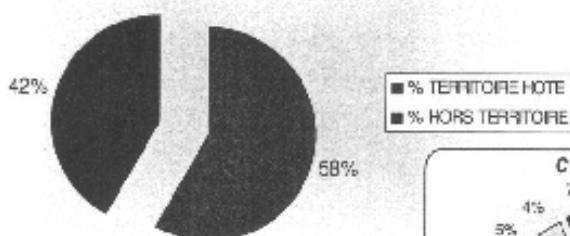
La finale aura lieu le 20 octobre 2007 à 21 h au Stade de France





Ventes Bordeaux

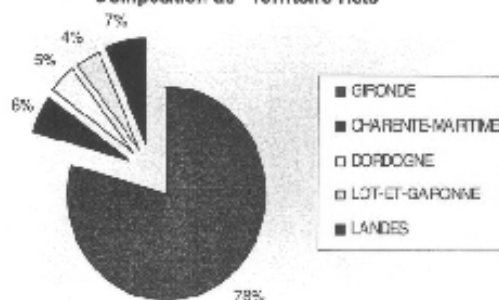
Proportion des ventes réalisées dans le "Territoire Hôte"



58 % des ventes de billets pour les matchs se déroulant à Bordeaux proviennent d'Aquitaine

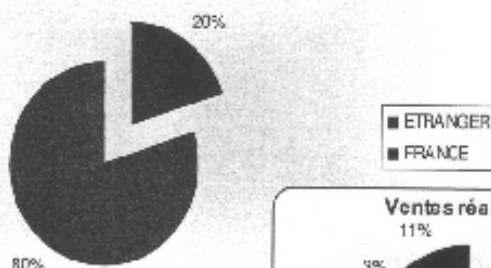
78% des ventes de billets pour le stade Chaban Delmas proviennent de Gironde

Composition du "Territoire Hôte"



Ventes réalisées pour Bordeaux de l'étranger

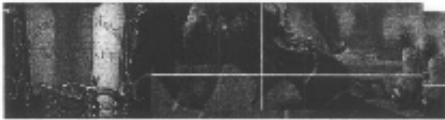
Proportion des ventes réalisées à l'étranger



80% des ventes pour les matchs se déroulant à Bordeaux proviennent de France ; seulement 20% de l'étranger.

Ventes réalisées dans les pays étrangers



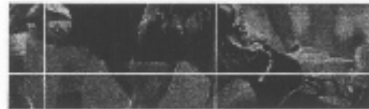


Les équipes hébergées en Aquitaine

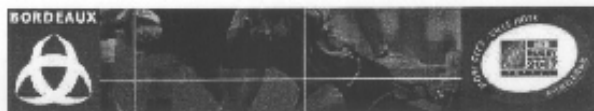
- **Un camp de base**
 - site regroupant un hôtel et des installations sportives où est établie une équipe pendant l'événement.
 - chaque équipe occupe un camp de base pendant l'ensemble des matchs de poule.
 - permet de garantir aux équipes des conditions d'hébergement optimales.
 - chaque camp de base est situé à moins de 30 minutes des installations d'entraînement et à 45 minutes d'un des Stades de Compétition.

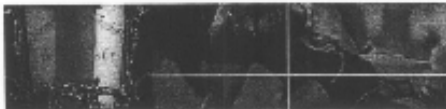
- **Les équipes ayant un camp de base en Aquitaine**
 - L'Irlande (du 5 au 28 septembre à Bordeaux)
 - Le Canada (du 3 au 30 septembre à Bordeaux)
 - La Roumanie (Agen)

- **Les équipes venant à Bordeaux ponctuellement (2 à 4 jours)**
 - L'Australie (Bordeaux)
 - La Namibie, Géorgie, Japon (Mérignac)



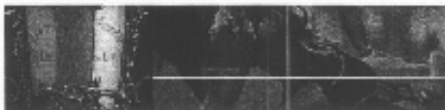
DISPOSITIF BORDEAUX RUGBY 2007





Une mobilisation générale !

- La période de la Coupe du Monde de Rugby 2007 se doit d'être à la fois un grand moment de festivité et une formidable vitrine promotionnelle pour la ville, l'agglomération et la région.
- Dans cette perspective, Bordeaux Grands Evénements mettra en œuvre un dispositif événementiel basé sur la retransmission des matchs.



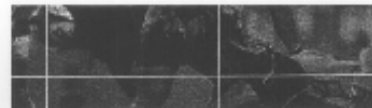
Le dispositif

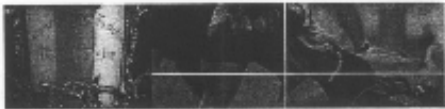
- L'objectif principal est de permettre au grand public de partager avec le plus grand nombre les temps forts des matchs retransmis sur un écran géant et d'offrir aux entreprises locales la possibilité de s'associer à l'événement.



VILLAGE BORDEAUX RUGBY 2007

BORDEAUX RUGBY HOSPITALITE

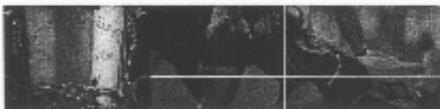
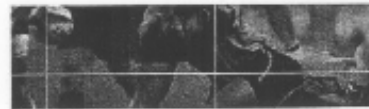




VILLAGE BORDEAUX RUGBY 2007

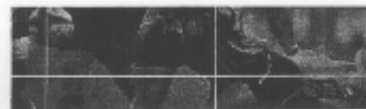


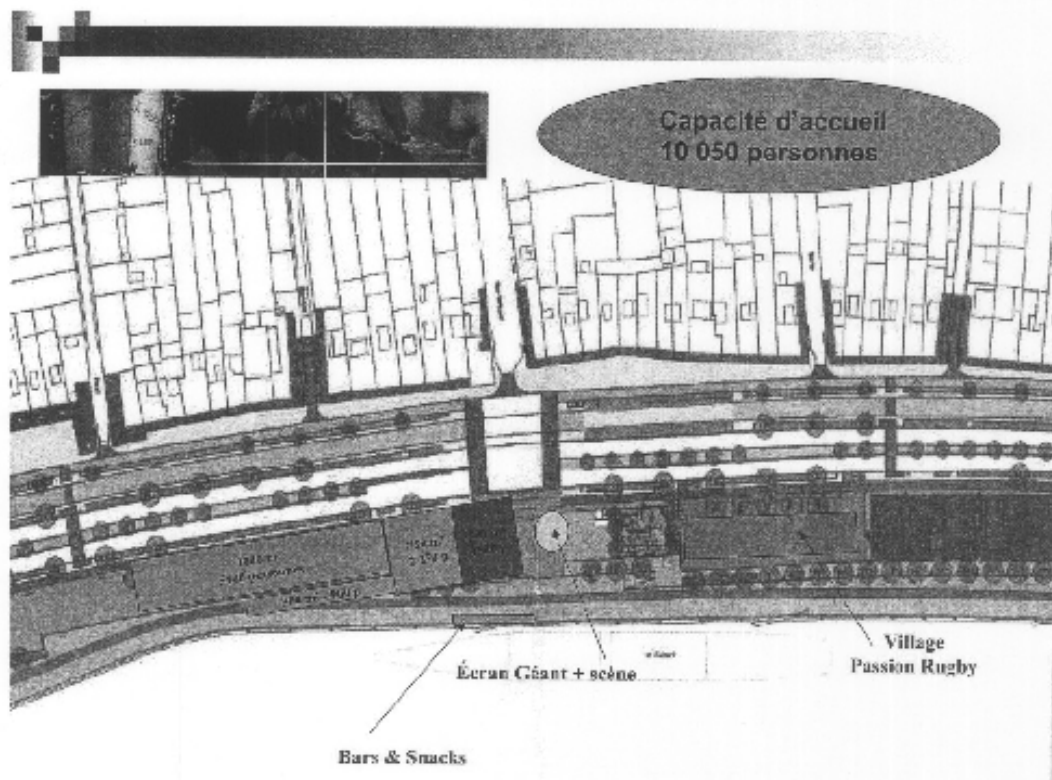
Le site retenu :
QUAIS DES CHARTRONS



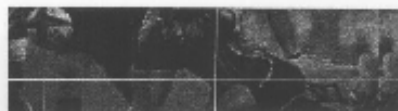
Les points forts du site

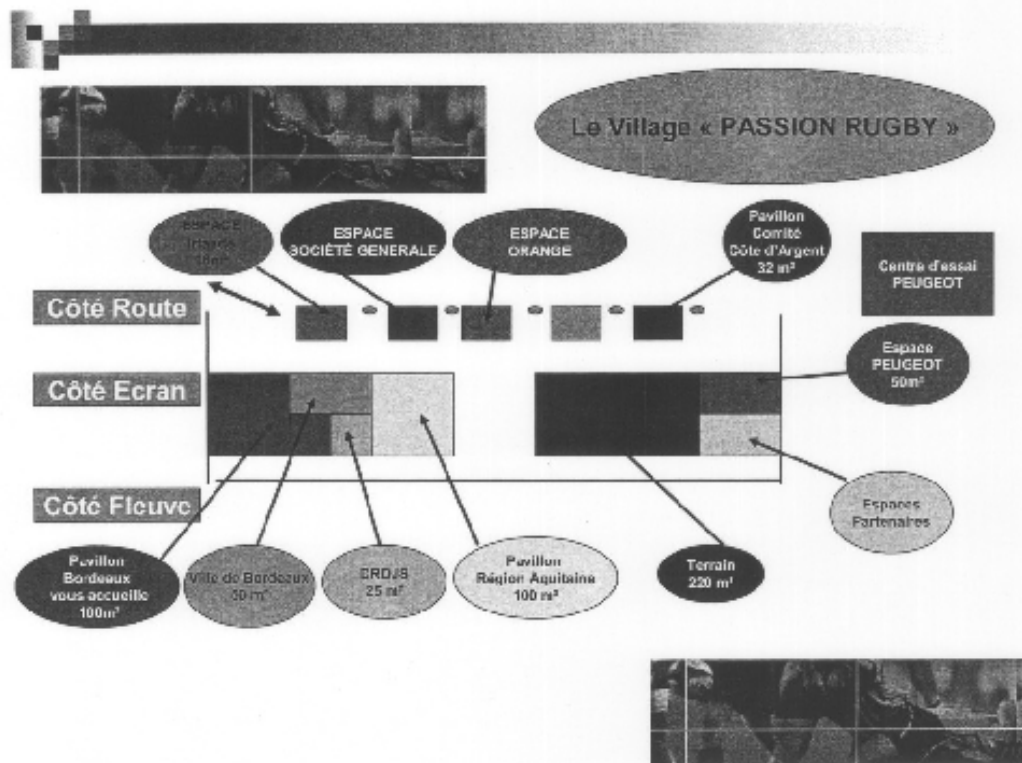
- un choix de lieu identique au Mondial Café de 1998 (même vocation)
- un site permettant une fréquentation sécurisée à l'instant T de l'ordre de 8 000 à 10 000 personnes.
- une localisation proche du centre-ville et de plusieurs parkings (Cité Mondiale, Hangars)
- un lieu théoriquement desservi à cette période par le Tramway
- un sol dur et pavé permettant de limiter l'effet des intempéries météorologiques
- Un emplacement très qualitatif sur le plan visuel (vue du Pont de Pierre, vue sur le fleuve)





- Un Pavillon « Bordeaux et sa Région vous accueillent »
- Un Pavillon « Partenaires »
- Un Pavillon « Rugby Comité Côte d'Argent »
- Une arène sportive « Allez au Contact »
- Un Pavillon « Bodega d'Aquitaine »
- Des espaces « Affaires »
- Des espaces services (Bars, snacks...)



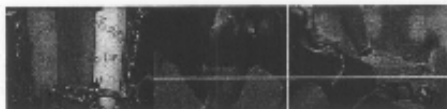


Le Fonctionnement

☞ du 7 au 30 septembre (phase qualificative)

- Opérationnel les jours de matchs
- Horaires d'ouverture variables selon les retransmissions
- Horaires de fermeture au plus tard 1h du matin.





BORDEAUX RUGBY HOSPITALITE

- Pour des raisons logistiques et grâce à un partenariat synergique avec la CCI de Bordeaux, le Village d'hospitalité à vocation privative est localisé au Palais de la Bourse, avec deux annexes possibles pour des opérations spéciales (Cité Mondiale et Hangar 14) grâce au soutien de la société Pernod et de Congrès Expositions de Bordeaux.



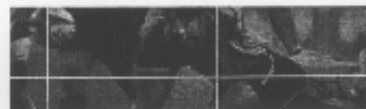
- Le principe est de proposer aux entreprises, aux délégations officielles françaises et étrangères, une offre permettant de répondre à des réceptions allant de 7 à 700 personnes

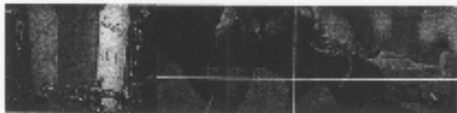


L'offre « Hospitalité »



Une offre allant de 6 invités à 700 personnes





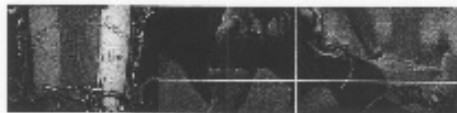
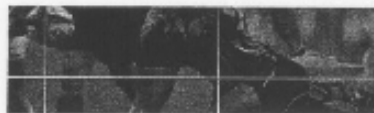
Le PACK « WELCOME »

■ Présentation de l'Offre

Dans le Hall de la Bourse, un espace d'hospitalité composé d'un bar à Vin et d'un grand écran permet de suivre dans une ambiance conviviale et privilégiée les différents matchs télévisés de la Coupe du Monde 2007.

- L'entreprise bénéficie pour chacune des 19 journées de :

- 6 accès à l'espace d'hospitalité placé face au grand écran
- 6 accès à l'Open Bar « CORPORATE » avec 4 consommations par invité
- un plateau « Délices du Terroir » pour 6 personnes
- une table snack réservée à l'entreprise avec 6 chaises tabourets
- Une soirée spéciale « clubs Rugby Aquitain » se déroulera à l'hôtel de région
- Chaque partenaire sera invité à un déjeuner de gala le mardi 11 septembre avec l'équipe d'Irlande, dans les Salons d'Honneur du Palais de la Bourse (200 € HT par invité)



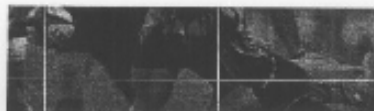
Le PACK « MATCH »

■ Présentation de l'Offre

Dans les salons d'honneur du Palais de la Bourse, les entreprises auront la possibilité à la fois de suivre les différents matchs grâce à un réseau de télévision haute définition et de bénéficier d'une restauration gastronomique assise basée sur les produits du terroir aquitain.

- Le partenaire dispose pendant une session des prestations suivantes :

- une table de 10 couverts
- 10 repas pour un Menu « Vins & Terroirs d'Aquitaine »
- 10 consommations gratuites à l'Open « Bar à Vin » situé dans le Hall
- possibilité de réserver de 1 à 10 tables par match



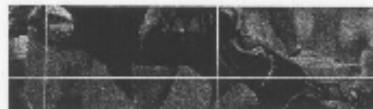


Le PACK « CLUB »

■ Présentation de l'Offre

Dans les salons privés du Club Pernod, l'entreprise aura la possibilité de suivre les différents matchs grâce à un grand écran, de disposer d'une grande terrasse avec vue sur le Port de la Lune et de bénéficier d'une restauration assise adaptée aux souhaits du partenaire.

- Le partenaire dispose des prestations suivantes :
 - un dispositif opérationnel sous forme de session :
 - session S1 : vendredi soir
 - session S2 : samedi midi + après-midi + soir
 - session S3 : dimanche midi + après-midi + soir
 - un espace d'hospitalité pour 51 personnes au sein du Salon Pernod à la Cité Mondiale
 - chaque session comprend une prestation bar + restauration personnalisée et assise en fonction des souhaits du partenaire
 - personnalisation possible du site aux couleurs du partenaire



Le PACK « CONVENTION »

■ Présentation de l'Offre

Avec Congrès Expositions de Bordenave, il est prévu de pouvoir, en fonction des disponibilités du site, de disposer des 2 400 m² du 1^{er} étage du Hangar 14 pour permettre aux partenaires de la Coupe du Monde et aux entreprises locales d'organiser des opérations de relations publiques basées sur la retransmission sur grand écran des matchs.

- Le partenaire dispose des prestations suivantes :
 - une entrée privative (côté fleuve) spécialement réservée à ses invités
 - un grand écran par tranche de 150 à 200 personnes
 - un dispositif de chaises adapté au nombre d'invités pour regarder les matchs
 - un bar privatif
 - un espace aménagé en restauration assise géré par un traiteur référencé



**BORDEAUX RUGBY 2007
BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES **2007**

Fonctionnement - Organisation - Administration **28 000,00 €**

Salaires et Charges
Honoraires
Administration
Frais administratifs et charges
Impôts & Taxes

Equipements Techniques - Infrastructures **240 000,00 €**

Logistique générale
Grand Ecran & Régie
Sécurité
Assurances
Nettoyage

Animations **7 000,00 €**

Animations sportives
Animations musicales

Communication - Promotion **5 000,00 €**

Relation presse

TOTAL **280 000,00 €**

RECETTES **2007**

COLLECTIVITES

Mairie de Bordeaux 230 000,00 €
Le Conseil Régional Aquitaine 20 000,00 €
Autres Collectivités 10 000,00 €

PARTENARIATS PRIVES

Espaces entreprises 20 000,00 €

TOTAL **280 000,00 €**

CONVENTION DE PARTENARIAT
« BORDEAUX RUGBY 2007 »
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le ,

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par les statuts,

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domicilié au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux rugby 2007 » prévue du 7 au 30 septembre 2007.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Un document de présentation synthétique est annexé à la présente convention.

Article 3 – Participation de la Ville

Le coût prévisionnel de « Bordeaux Rugby 2007 », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 280 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 230 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.

Par ailleurs, des moyens techniques pourront être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 150 000 euros à la signature de la présente convention,
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 80 000 euros.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n° 10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

Article 5 – Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 - à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 4 - à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 - à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 - à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7 - à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2007. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 10 – Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à BORDEAUX.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,
LE MAIRE

Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,
LE PRESIDENT

A. JUPPE

S. DELAUX